

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 06 septembre 2025



Pour relancer le Comité Départemental Handisport (CDH89) dans l'Yonne, **il est crucial d'adopter une approche structurée et ciblée.**

Voici un plan de relance axé sur :

- ☛ le développement des pratiques
- ☛ la visibilité
- ☛ la consolidation des ressources
- ☛ et l'innovation.



PROPOSITION DE PROGRAMME DE RELANCE SUR 4 ANNÉES

ÉTAPE 1 : RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX ET UNE ANALYSE DE LA SITUATION DU HANDISPORT SUR LE TERRITOIRE DE L'YONNE

I. DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION PRÉLIMINAIRES (PAGE 3)

- État des lieux des licences et clubs existants
- Analyse des partenariats actuels
- Ressources humaines et financières
- Identification des freins à la pratique

ÉTAPE 2 : DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE RELANCE AVEC DES ACTIONS SIMPLES ET PERTINENTES

II. AXES STRATÉGIQUES DU PLAN DE RELANCE (PAGE 4 - 7)

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET AUGMENTATION DU NOMBRE DE LICENCIÉS

- Diversification de l'offre sportive
- Soutien aux clubs existants et création de nouvelles sections/clubs
- Développement du sport scolaire et supérieur
- Détection et accompagnement des talents

AXE 2 : COMMUNICATION ET VISIBILITE ACCRUES

- Refonte de la communication digitale
- Relations presse locales et Départementale
- Organisation d'événements fédérateurs

AXE 3 : CONSOLIDATION DES RESSOURCES ET PARTENARIATS

- Recherche de financements diversifiés
- Renforcement du réseau de bénévoles
- Partenariats stratégiques

AXE 4 : FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

- Formation des encadrants et bénévoles
- Mise à disposition de ressources
- Accompagnement administratif

ÉTAPE 3 : TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC UNE BONNE RÉPARTITION DES RÔLES ET DES MISSIONS

III. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI (PAGE 8)

- Équipe projet :
→ Constituer une équipe dédiée à la relance au sein du CDH, avec des rôles et responsabilités clairs.
- Calendrier :
→ Établir un calendrier précis des actions à mener, avec des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis).
- Indicateurs de succès :
→ Définir des indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer l'efficacité du plan (ex : augmentation du nombre de licenciés, nombre d'événements organisés, montant des subventions obtenues, nombre de bénévoles formés).
- Évaluation régulière :
→ Mettre en place des points d'étape réguliers pour évaluer les progrès, ajuster les actions si nécessaire

I. Diagnostic et Évaluation Préliminaires

Avant toute action, une **phase de diagnostic approfondi** est indispensable pour comprendre les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (analyse SWOT) spécifiques au CDH Yonne.

- **État des lieux des licences et clubs existants :**
 - Nombre de licenciés par sport, par âge, par type de handicap.
 - Nombre et localisation des clubs affiliés.
 - Activités proposées et leur fréquence.
 - Identification des sports porteurs et des sports sous-représentés.

 - **Analyse des partenariats actuels :**
 - Collectivités territoriales (Département, villes), associations locales, établissements de santé, éducation nationale, entreprises.
 - Mesurer l'efficacité des collaborations existantes.

 - **Ressources humaines et financières :**
 - Nombre de bénévoles, de cadres techniques, de dirigeants.
 - Budget actuel, sources de financement (subventions, mécénat, fonds propres).

 - **Identification des freins à la pratique :**
 - Accessibilité des infrastructures, manque de matériel adapté, manque d'encadrement formé, information insuffisante, coûts.
-

II. Axes Stratégiques du Plan de Relance

Basé sur le diagnostic, le plan s'articulera autour de plusieurs axes majeurs.

Axe 1 : Développement des Pratiques et Augmentation du Nombre de Licenciés

C'est le cœur de la mission d'un CDH.

- **Diversification de l'offre sportive :**
 - **Découverte et initiation :** Organiser régulièrement des journées "Découverte Handisport" dans tout le département (Auxerre, Sens, Avallon, etc.), en partenariat avec les clubs locaux, les écoles, les IME, les EHPAD.
 - **Nouveaux sports :** Introduire de nouvelles disciplines sportives accessible au plus grand nombre (ex: boccia, sarbacane, FTT/Joëlette ...) en fonction de l'intérêt et des infrastructures disponibles.
 - **Sport Santé :** Mettre en place ou renforcer des programmes d'activités physiques adaptées (APA) pour les personnes en situation de handicap, en lien avec les professionnels de santé et les Maisons Sport Santé de l'Yonne.
 - **Soutien aux clubs existants et création de nouvelles sections/clubs :**
 - **Accompagnement :** Offrir un soutien administratif, matériel et de formation aux clubs handisport pour les aider à se développer et à pérenniser leurs activités.
 - **Information :** Mettre en place un guichet unique pour faciliter l'accès à l'information sur les aides et dispositifs existants pour les clubs.
 - **Maillage territorial :** Identifier les zones du département moins bien couvertes et inciter à la création de nouvelles sections handisport dans les clubs omnisports ou à la fondation de nouveaux clubs dédiés.
 - **Développement du sport scolaire et supérieur:**
 - Interventions dans les établissements scolaires pour sensibiliser au handisport et proposer des initiations.
 - Création de liens avec les grandes écoles de l'Yonne pour développer le sport handisport étudiant.
 - **Détection et accompagnement des talents :**
 - Mettre en place un programme de détection des jeunes sportifs à potentiel.
 - Accompagner les sportifs vers le haut niveau en lien avec le Comité Régional Handisport et la Fédération Française Handisport (FFH).
-

Axe 2 : Communication et Visibilité Accrues

Un CDH dynamique est un CDH visible.

- **Refonte de la communication digitale :**
 - Création ou mise à jour d'un **site web attractif et accessible** avec toutes les informations utiles (calendrier des événements, annuaire des clubs, actualités, témoignages, ressources).
 - Animation régulière des **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, LinkedIn) avec du contenu engageant (photos, vidéos, interviews de sportifs, résultats).
 - **Relations presse locales :**
 - Développer des partenariats avec les médias locaux (journaux, radios, télévisions) pour relayer les actions, les événements et les réussites des sportifs de l'Yonne.
 - **Organisation d'événements fédérateurs :**
 - Organisation de compétitions départementales, de stages de perfectionnement, de rencontres interclubs.
 - Participation à des événements sportifs ou associatifs majeurs dans l'Yonne pour promouvoir le handisport.
 - Mise en avant des **valeurs du handisport** (dépassement de soi, inclusion, respect).
-

Axe 3 : Consolidation des Ressources et Partenariats

La pérennité du CDH passe par la solidité de ses appuis.

- **Recherche de financements diversifiés :**
 - **Subventions publiques :** Solliciter activement les aides de l'Agence Nationale du Sport (ANS), du Conseil Départemental de l'Yonne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, des collectivités locales, de la DRAJES.
 - **Mécénat et sponsoring :** Développer des partenariats avec les entreprises locales et nationales via des conventions de mécénat ou de sponsoring.
 - **Appels à projets :** Répondre aux appels à projets liés au sport, au handicap, à la santé, à l'inclusion.

 - **Renforcement du réseau de bénévoles :**
 - Mettre en place des campagnes de recrutement de bénévoles (encadrants, organisateurs d'événements, communicateurs).
 - Proposer des formations adaptées pour les bénévoles.
 - Valoriser leur engagement (reconnaissance, événements dédiés).

 - **Partenariats stratégiques :**
 - Renforcer la collaboration et les liens avec le Conseil départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOOS 89) et le Comité Départemental de Sport Adapté (COSA 89) pour des actions communes (comme "Yonne Sport Ensemble").
 - Collaborer avec la MDPH de l'Yonne pour réaliser des actions communes et promouvoir le handisport
 - Collaborer avec les établissements spécialisés (handicap), les associations d'usagers, les services sociaux.
 - Développer des passerelles avec les fédérations sportives valides pour favoriser l'inclusion dans les clubs "ordinaires".
-

Axe 4 : Formation et Accompagnement des Acteurs

La qualité de l'encadrement est primordiale.

- **Formation des encadrants et bénévoles :**
 - Organiser des sessions de formation initiales et continues (modules HSS de la FFH) pour les éducateurs sportifs, les entraîneurs, les accompagnateurs.
 - Sensibiliser aux spécificités des différents handicaps et aux adaptations nécessaires.
 - **Mise à disposition de ressources :**
 - Créer une base de données ou un centre de ressources pour les clubs et les licenciés (informations sur le matériel adapté, les règlements, les bonnes pratiques).
 - **Accompagnement administratif :**
 - Aider les clubs dans le montage de dossiers de subventions, la gestion des licences, la tenue de la comptabilité.
-

III. Mise en Œuvre et Suivi

- **Équipe projet** : Constituer une équipe dédiée à la relance au sein du CDH, avec des rôles et responsabilités clairs.
- **Calendrier** : Établir un calendrier précis des actions à mener, avec des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis).
- **Indicateurs de succès** : Définir des indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer l'efficacité du plan (ex: augmentation du nombre de licenciés, nombre d'événements organisés, montant des subventions obtenues, nombre de bénévoles formés).
- **Évaluation régulière** : Mettre en place des points d'étape réguliers pour évaluer les progrès, ajuster les actions si nécessaire et célébrer les petites victoires qui font une à une les grandes réussites !